

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## COMMERCE FRANCO-CANADIEN

### Une idée pratique

M. Laporte, président de la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, a suggéré à ses collègues de la Chambre de Commerce du district de Montréal une idée qui mérite d'être prise en très sérieuse considération et qui, nous l'espérons, sera mise en pratique.

Le traité franco-canadien récemment conclu et ratifié par les Chambres française et canadienne, en nous assurant le tarif minimum français sur un certain nombre d'articles, nous ouvre de nouveaux débouchés. Pour que notre commerce d'exportation puisse tirer de la nouvelle convention tous les avantages qui peuvent en découler pour notre commerce et nos industries, il serait utile que des hommes dûment qualifiés se rendent sur les lieux mêmes pour étudier les besoins du marché et se mettre en rapport avec les hautes personnalités du commerce français.

Autant de ce point de vue, M. Laporte demande qu'une délégation spéciale, nommée par le gouvernement et composée des membres des Chambres de Commerce des différentes villes du Canada et de la France pour conférer avec les Chambres de Commerce des différentes villes de France.

M. Laporte fait justement remarquer que nos exportateurs ne manqueraient de retirer de grands avantages de ces entrevues. Cette délégation, ajoutée avec non moins de raison, attirerait certainement les regards des Français sur le Canada.

En France, les capitaux abondent, les capitalistes de ce pays connaissent peu le nôtre ou ne le connaissent qu'à tort. Ils ignorent en grande partie ses ressources et nos délégués pour leur en faire connaître plus complètement et leur en profiter aisément que, nulle part ailleurs, les capitaux français ne trouvent un emploi plus sûr et plus rémunérateur.

Nous félicitons M. Laporte d'avoir mis en avant un projet qui, s'il se réalise, comme nous en avons le ferme espoir, aura pour notre commerce et le développement de nos industries les plus heureuses conséquences.

## LE FEU A L'ECOLE

### Moyen préventif

La catastrophe de Cleveland dans laquelle plus de 160 enfants ont perdu la vie dans les flammes devait, en nous rappelant le lugubre et meurtrier incendie de l'école protestante d'Hochelaga, provoquer dans notre ville une profonde émotion. Notre émotion, pleine de pitié pour les petits êtres ainsi sacrifiés et de sympathie pour les parents des malheureuses victimes, nous fait un devoir de nous demander s'il n'est pas possible d'en finir avec ces hécatombes de jeunes existences.

Qui voudrait s'aventurer à dire que, depuis la triste expérience que nous avons eue à Montréal même, toutes les mesures nécessaires ont été prises dans toutes nos écoles pour éviter le retour d'une semblable catastrophe?

Les échelles de sauvetage, les appareils d'extinction, la multiplication des issues, les exercices d'évacuation des locaux ne sont certes pas des moyens de salut à dédaigner, mais ce que nous préférons et ce qui devrait être, c'est qu'on ne construise plus d'écoles dans notre cité, à moins qu'elles ne soient complètement à l'épreuve du feu.

L'objection que des constructions à l'épreuve du feu coûtent plus cher que celles qui sont construites avec des matériaux ordinaires, n'en est pas une. Nous ne devons pas lésiner quand il s'agit de choisir entre la vie et la mort de nos enfants. Là, il ne peut être question d'économie et si nous devons assurer leur instruction, leur éducation, à plus forte raison devons-nous préserver leur existence contre un danger qu'il est possible de détourner d'eux.

D'ailleurs, est-il bien certain qu'on ne peut économiser d'un côté pour dépenser de l'autre et, en somme, construire une école à l'épreuve du feu qui ne coûterait pas plus cher qu'une école bâtie avec des matériaux inflammables?

Nous demanderons aux commissaires des écoles s'il ne vaudrait pas mieux avoir des écoles d'une apparence plus simple avec moins d'enjolivures et qui soient absolument à l'épreuve du feu. Des constructions simples mais où nos enfants soient en toute sûreté suffisent pour des écoles.

## LE PONT DE QUEBEC

### La cause du désastre

Le rapport de la commission d'enquête sur le désastre du pont de Québec est maintenant connu du public.

La cause immédiate du désastre du pont provient, comme on le savait ou plutôt comme on le présumait, de la rupture d'une corde d'arc. Mais les ingénieurs chargés de l'enquête avaient pour mission de s'enquérir des circonstances et des faits antérieurs relatifs à cette rupture.

Il semble acquis que le désastre était inévitable parce que les calculs de résistance des matériaux étaient faux. Or, ces calculs ont été faits par des ingénieurs de la Phoenix Bridge qui passent pour des maîtres dans l'art de la construction des ponts et vérifiés par l'ingénieur le plus compétent qui soit, dit-on, en Amérique, M. Cooper.

Comme il n'est pas douteux que le pont de Québec devra être et sera reconstruit, il faudra à l'avenir être plus prudent et avoir moins de confiance dans la science et les calculs des ingénieurs les plus réputés.

Nous nous demandons pourquoi, dans une oeuvre aussi importante que le pont de Québec, on s'en est tenu à une vérification unique, au lieu de faire faire des contre-vérifications par des corps d'ingénieurs compétents.